

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2005-0055/PR/MJSLT portant création d'un Comité National d'Organisation du Tournoi International de Tennis à Djibouti.

n° 2005-0055/PR/MJSLT

Ministère
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DES
LOISIRS ET DU TOURISME

Date de publication
27 janvier 2005

Numéro JO
n° 2 du 31/01/2005

Date du numéro
31 janvier 2005

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La Loi n°129/AN/01/4ème L du 26 mai 2001 portant organisation du Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme

VU Le Décret n°77-064/PRE portant organisation du Sport National

VU L'Arrêté n°83-0925/PR/MJSAC portant réglementation des compétitions internationales. SUR Proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est crée , par cet Arrêté, un Comité National d'Organisation du Tournoi International de Tennis de Djibouti qui se déroulera dans la capitale du 01 au 07 février 2005.

Article 2

Le Comité National d'Organisation de cette compétition à caractère régional a pour Président d'honneur le Ministre de la Jeunesse, des Sports, des loisirs et du Tourisme. La composition des autres membres se présente comme suit : Co – Présidents : Directeur du MJSLT Wahib Hamadou Président de la FDT Houmed Houssein Vice – Présidents : Directeur adjoint aux Sports Robleh Djibril Vice – Président de la FDT Mohamed Segueh Commission technique et Sportive : Ismaël Ali Jean Pascal Jourdain Patrict Kamuhi (Henrya) Kader Mogueh Commission transport et sécurité : Mohamed Fourreh Aden Ali Commission hébergement et restauration : Liban Houssein Bouh Abdoulkader Houssein Ahmed Ali Commission information,

Communication et interprétation : Abdoukader Houssein Ahmed Ali Commission médicale : Saada Nour Hersi Médecin de l'Armée Française Commission protocole, accueil et accréditation : Mohamed Omar Amran Abdi Commission Finances et billetterie : Ibrahim Ali Ibrahim Commission administration et secrétariat général : Abdi Abdillahi Kafia Djama Ayad Mahdi

Article 3

Les responsables de chaque commission peuvent s'adjoindre toute personne susceptible de leur apporter sa contribution.

Article 4

Compte tenu de l'importance que revêt l'événement, les membres du comité accorderont la priorité voulue à sa préparation.

Article 5

Les dépenses seront liquidées sous forme de chèque bancaire cosigné par le Président de la fédération Djiboutienne de tennis et le chef de section des affaires financières du Ministère.

Article 6

Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*Fait à Djibouti
le 27 janvier 2005. Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH